



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Didier PRAT  
Téléphone : 04.71.63.85.42  
Mail : [d.prat@inao.gouv.fr](mailto:d.prat@inao.gouv.fr)

N/Réf. : 21 – EV/DP/NF – 177

V/Réf. : PP/SCF/JC

Objet : Examen du projet de modification  
n° 4 du Plan Local d'Urbanisme  
des MARTRES DE VEYRE

**Monsieur Le Président  
Mond'Arverne Communauté  
ZA Le Pra de Serre  
63960 VEYRE MONTON**

A l'attention de Monsieur Johann COLIN

Aurillac, le 7 juin 2021

Monsieur Le Président,

Vous avez consulté l'INAO par courrier du 25 mai 2021 sur le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme des MARTRES DE VEYRE.

La commune des MARTRES DE VEYRE est incluse dans :

- l'aire géographique de l'AOP viticole "Côtes d'Auvergne"
- l'aire géographique d'affinage de l'AOP fromagère "Saint Nectaire",
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Jambon d'Auvergne", "Porc d'Auvergne", "Puy de Dôme", "Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne", "Val de Loire" et "Volailles d'Auvergne".

Le projet de modification vise à faire évoluer le zonage d'un terrain communal non bâti d'environ 2,1 hectares classé en zone Us (à vocation d'équipements sportifs) en zone agricole constructible et de permettre ainsi l'installation d'une activité d'agriculture biologique avec accueil du public. Par ailleurs, l'OAP de la zone Us est modifiée afin de l'adapter au nouveau périmètre de cette zone.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,

Emmanuelle VERGNOL

**Copie : DDT 63**